

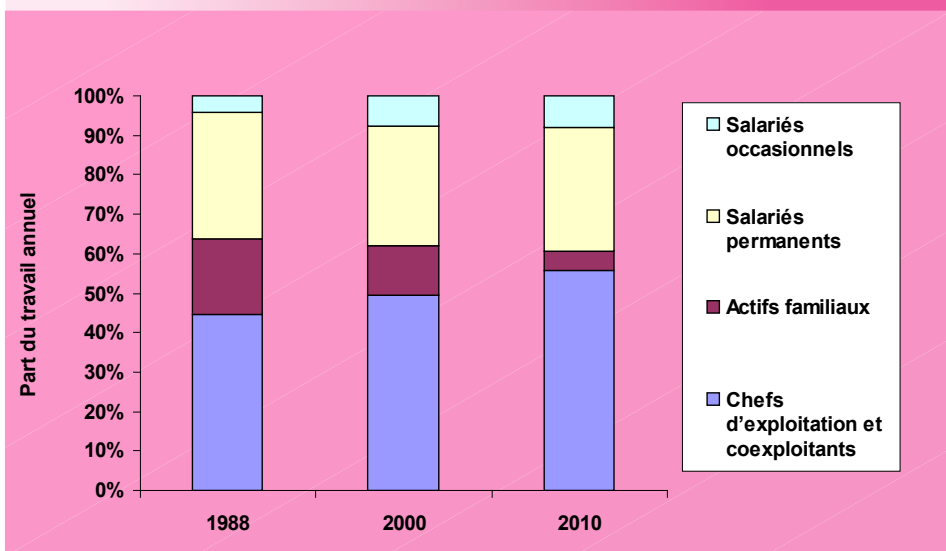


Zoom sur l'Essonne

L'Essonne, le département agricole de l'Île-de-France Ouest le plus contrasté

La surface agricole moyenne des exploitations a doublé en vingt ans en Essonne. Les céréales, l'élevage et le maraîchage restent les productions dominantes. Les activités de diversification et de vente directe progressent de manière significative.

L'emploi agricole en Essonne



Source : Agreste, recensements agricoles 1988, 2000, 2010

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

En 2010, le département de l'Essonne compte 768 exploitations pour une superficie agricole utilisée (SAU) de 84 164 ha. 1 109 exploitations agricoles étaient recensées en 2000 pour 87 819 ha de SAU : une exploitation sur trois a donc disparu depuis 2000. En 2010, les surfaces agricoles se concentrent dans des exploitations de 110 ha en moyenne, contre 79 ha en 2000 et 53 ha en 1988. Depuis 2000, neuf exploitations maraîchères sur dix ont disparu ainsi que sept exploitations horticoles sur dix et une exploitation

d'élevage herbivore sur deux. En revanche, la baisse du nombre d'exploitations de grandes cultures est plus modérée : seule une exploitation sur cinq a disparu. Les exploitations de grandes cultures représentent 84 % des exploitations de l'Essonne (73 % en 2000). 6 % des exploitations sont spécialisées dans la production de légumes, de fleurs, de fruits et de pépinières (8 % en 2000). Les exploitations d'élevage (herbivore ou granivore) et les exploitations de polyculture ou de polyélevage ne représentent que 2 % du total.

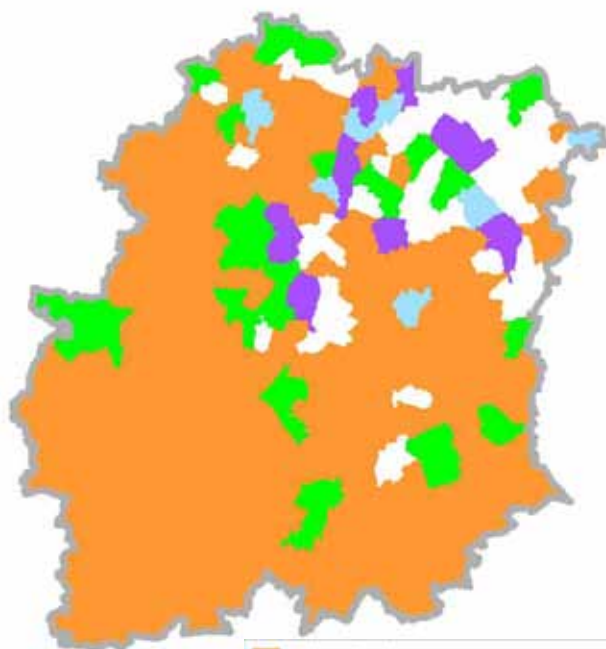
Environ 1 500 actifs permanents en agriculture

L'agriculture essonnoise occupe 1 579 actifs permanents en 2010. La baisse du nombre d'actifs permanents a été moins forte sur la période 2000-2010 (- 35 %) que sur la période 1988-2000 (- 40 %). Le nombre d'exploitations agricoles ayant des salariés permanents (près de 400 en 2010) augmente fortement, de 60 % entre 2000 et 2010, alors qu'il s'est réduit de 5 % entre 1988 et 2000. Les moyennes et grandes exploitations concentrent près de 90 % de l'emploi agricole. L'emploi diminue de 35 % dans les moyennes et grandes exploitations et de 50 % dans les petites exploitations (en UTA) entre 2000 et 2010.

Des exploitations individuelles encore nombreuses

Les exploitations individuelles représentent 59 % du total des exploitations de l'Essonne contre 75 % en 2000 et 90 % en 1988. Parallèlement, la part des Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) est de 26 % en 2010, 12 % en 2000 et moins de 1 % en 1988. Enfin, les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) restent stables à 4 % du total des exploitations depuis 1988.

Répartition de l'activité agricole dominante par commune



Sources: BD Carto® IGN

Agreste- Recensement Agricole 2010



Céréales, élevage et maraîchage restent prédominants

La petite région agricole de la Beauce (pointe sud-ouest du département) est essentiellement céréalière. Au sud-est, la petite région agricole du Gâtinais produit principalement les grandes cultures et, accessoirement, l'élevage. Au nord du département, les productions sont plus contrastées. En effet, la petite région agricole de la Brie française pratique principalement les céréales et, accessoirement, l'élevage. La ceinture de Paris est dominée par le maraîchage et l'élevage.

Le département de l'Essonne totalise, en 2010, 72 000 ha de céréales et oléo-protéagineux, 5 000 ha de plantes industrielles, 600 ha de légumineuses de plein champs et 1 180 ha de surfaces toujours en herbe. Le nombre d'exploitations ayant des bovins est de 58 (30 % en mixte, 35 % lait et 35 % en vaches allaitantes); 29 exploitations sont identifiées comme ayant des équins, 23 pour les poules, 10 pour les caprins et 6 pour les ovins.

En 2010, les exploitations de grandes cultures occupent 96 % de la SAU et valorisent l'hectare à 5 014 € en terme de production brute standard. En revanche, les exploitations dont les orientations technico-économiques principales sont les légumes, les champignons, les fleurs, les fruits, les cultures permanentes mais aussi l'élevage occupent moins de 2 % de SAU chacune et valorisent respectivement l'hectare à 41 000 € pour les fleurs, 17 000 € pour les légumes/champignons et 2 680 € pour les fruits/cultures permanentes mais aussi pour l'élevage.

Une montée en puissance de la diversification et de la vente directe

La diversification monte en puissance dans le département : 116 exploitations ont été recensées en 2010 contre 62 en 2000. Quatre exploitations diversifiées sur cinq sont spécialisées en grandes cultures et 20 % ont une activité dominante d'élevage ou une activité combinant les grandes cultures et l'élevage. L'hébergement, la restauration,

les activités de loisirs et la transformation des produits agricoles sont les principaux piliers de la diversification dans le département, hors travail à façon agricole.

Par ailleurs, en 2010, 111 exploitations pratiquent la vente directe : vente à la ferme (51 %), vente sur les marchés (23 %), commerçant détaillant (10 %) et autres (16 %).

110 hectares en moyenne par exploitation

UTA = unité de travail annuel, soit l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.	Essonne		Ouest francilien*		Ile-de-France		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Nombre d'exploitations agricoles	768	-31%	2 422	-27%	5 075	-22%	490 010	-26%
Chefs d'exploitation et coexploitants (Nbre de personnes)	966	-28%	3 037	-24%	6 347	-18%	603 899	-21%
Salariés permanents (Nbre de personnes)	398	-40%	1 915	-33%	3 410	-27%	154 948	-6%
Travail agricole (UTA)	1 285	-36%	4 756	-32%	9 129	-28%	751 000	-22%
Superficie agricole utilisée (millier d'hectares)	84	-4%	233	-3%	569	-2%	27 715	-3%
Superficie agricole utilisée moyenne (hectare)	110	39%	96	32%	112	26%	56	31%
Cheptel de bovins	1 669	-30%	11 427	-18%	29 044	-14%	19 419 725	-4%
dont cheptel de vaches laitières	640	-13%	2 223	-17%	6 394	-14%	3 718 587	-11%
dont cheptel de vaches nourrices	115	-65%	2 668	-17%	6 256	-12%	4 102 204	-5%

* comprend les départements Essonne, Yvelines, Val d'Oise, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne

Source : Agreste-recensement agricole 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Driaaf) - **Service régional de l'information statistique et économique (Srise)**
Adresse : 18 avenue Carnot, 94234 CACHAN Cedex
Téléphone : 01 41 24 17 00 - Télécopie : 01 41 24 17 15
Courriel : srise-cachan.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Sylvie DE SMEDT

Rédacteur en chef : Rigobert MOLOUFOUKILA

ISSN : 0246-1803